

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE BEAUREPAIRE

**Demande d'enregistrement présentée par la société :
CARBON CAPTURE BUILDINGS GREENTECH**

NATURE DU PROJET : exploitation d'une ligne de production, de stockage et de distribution de granulats de bois

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 515 route de Marcollin – 38270 Beaurepaire

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 19 juin 2023 à 8h00

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 17 juillet 2023 à 17h00

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Beaurepaire aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci
- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Beaurepaire ,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.